



VITROLLES-VILLE-NATURE

## MANIFESTE AFIN QUE LA VILLE DE VITROLLES DÉLIVRE DES PERMIS DE VÉGÉTALISER



Elle n'est pas unique en France mais c'est une initiative originale.

Outre les permis de construire traditionnels, demandons à la ville de délivrer aussi désormais des permis de végétaliser.

Comprenez des permis pour les particuliers, les associations, les entreprises de planter quelques fleurs dans un petit espace appartenant à la Ville.

Objectif : embellir les rues.

Avec bien-sûr l'obligation de suivre certaines règles tout de même. Parmi celles-ci, l'application de la politique du zéro pesticide.

Le permis de végétaliser donne la possibilité d'obtenir une forme de concession de gestion de petits espaces publics et d'y cultiver seul ou à plusieurs fleurs, légumes, etc. Les habitants deviennent ainsi acteurs de l'embellissement de leur ville, en respectant la charte de végétalisation.

Comment ça marche ?

Pour participer, il suffit de remplir un formulaire de demande de permis de végétaliser, disponible sur le site Internet de la Ville.

La demande fait ensuite l'objet d'une étude de faisabilité par les services techniques. Ces derniers regarderont par exemple s'il n'y a pas une conduite de gaz ou d'eau gênante à l'endroit prévu pour être végétalisé.

La Ville envoie ensuite sa réponse en précisant la surface qui pourra recevoir des plantations et les éventuelles consignes à respecter.

Le permis est délivré sous réserve de l'acceptation de la « Charte de végétalisation des rues »

C'est maintenant aux habitants de jouer...

<i>Nom (facultatif)</i>	<i>e-mail</i>

Un questionnaire détaillé vous sera envoyé par e-mail,  
ainsi vous pourrez exprimer une opinion personnelle sur le permis de végétaliser.

Vous pouvez également directement **DONNER VOS RÉPONSES EN LIGNE :**

<https://forms.gle/SUPwCUaaiEfRZR3s6>

**CONTACTS** (temporaires - sept. 2019) [rosenoirel3127@gmail.com](mailto:rosenoirel3127@gmail.com) - Tel. 06 07 11 58 01  
6, Rue Joseph Auguste Gélibert – 13127 - VITROLLES